

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 581

présenté par
M. Monnet

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer dans le contrat d'engagement du demandeur d'emploi la mention d'un plan d'action pouvant contenir une durée hebdomadaire de quinze heures d'activité.